

sur les marchés étrangers. C'est aussi par cette dernière considération que le Gouvernement Fédéral, à la sollicitation du Gouvernement de Québec, a déterminé la réalisation du projet d'une ligne de steamers transatlantiques faisant le service régulier entre la France et le Canada, pour l'exportation du bétail vivant et des produits agricoles de notre pays.

La colonisation devra recevoir de la part du Gouvernement la plus sérieuse attention. Dans le cours de l'année, il s'est fait un travail immense dans le but d'en favoriser le développement. Le Révd Père Lacasse, le Révd M. Labelle, la société de colonisation du diocèse de Sherbrooke, et tous ceux qui se sont vivement intéressés à cette œuvre patriotique, seront en moyen de fournir toutes les informations nécessaires à la Législature Provinciale, pour faire progresser cette œuvre qui devra assurer le succès de notre agriculture.

Dans le cours des débats sur le discours du Trône, il nous a fait plaisir de voir que tous nos députés étaient animés du plus grand zèle à promouvoir les intérêts de la colonisation et de l'agriculture. On a sans doute pensé différemment sur ces différentes questions; mais il importe, pour ce qui a trait à la colonisation et à l'agriculture, que l'on mette de côté l'esprit de parti afin d'assurer à notre pays un meilleur avenir.

Il est à espérer que la question d'enseignement agricole recevra l'attention la plus sérieuse de la part de nos députés. Les moyens de propager l'enseignement agricole sont nombreux; mais pour les rendre efficaces, il faut accorder un généreux appui à ceux qui ont mission d'instruire et de renseigner la population des campagnes. Les écoles d'agriculture, les cercles agricoles et les journaux d'agriculture méritent certainement d'être largement encouragés. Pour notre part, nous avons à notre crédit un acte que l'on nous a reproché et pour lequel nous avons donné une explication que nous avons cru propre à faire disparaître la défiance que l'on a semblé entretenir à notre égard, car nous étions loin de méconnaître les services rendus à la *Gazette des Campagnes*, par nos députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. D'un autre côté si les députés jugent que par la publication de la *Gazette des Campagnes*, nous avons opéré quelque bien, nous osons espérer qu'ils nous mettront en état de continuer notre œuvre, en nous accordant une allocation qui nous permette de lui donner un plus grand développement et une plus grande circulation.

L'émigration de nos compatriotes aux Etats Unis.— L'émigration de nos compatriotes des campagnes, aux Etats-Unis, est certainement une des causes les plus sérieuses des souffrances de l'agriculture, et nous croyons de notre devoir de publier tous les renseignements possibles qui nous sont fournis par la presse, dans le but de mettre nos compatriotes en garde contre ceux qui par leur propagande mensongère contribuent au dépeuplement de nos campagnes.

On nous informe qu'en quelque part, ces renseignements que nous avons donnés de temps à autre ont été de nature à arrêter plusieurs de nos compatriotes qui se disaient à prendre le chemin des Etats Unis: tant mieux. D'un autre côté, trois de nos abonnés aux Etats Unis, canadiens-français, qui ont quitté leur terre pour le travail des manufactures, nous ont ren-

voyé la *Gazette des Campagnes* parce que, disaient ils, ce que nous avons publié au sujet de l'émigration n'était qu'exagération. Nous regrettons cette perte d'abonnements; mais nous devons dire ici que nous n'avons rien à retracter de ce que nous avons dit sur l'émigration; qu'au contraire, ce que nous en avons dit n'est qu'un faible tableau des misères qu'un grand nombre de nos compatriotes ont à endurer aux Etats-Unis. Et ce qui la prouve, c'est qu'à l'heure qu'il est plusieurs de ces pauvres égarés qui, après avoir vainement poursuivi aux Etats-Unis, le fantôme de la fortune, reviennent sagement à leur charrie qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Nous continuerons donc à offrir à l'attention de nos lecteurs tous les renseignements qui seraient de nature à leur démontrer que l'émigration aux Etats-Unis est une occasion de ruine et de pauvreté pour ceux qui prennent cette voie comme remède à leur malaise.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*, sous le titre "Prisonniers à l'étranger":

Il y a quelques mois, les journaux annonçaient que huit cents familles venaient de quitter la Province de Québec, pour aller travailler dans une grande manufacture de Jersey City, aux Etats-Unis. Les vrais patriotes n'ont pas lu cette nouvelle sans verser des larmes bien amères. Huit cents familles! quelle perte énorme pour notre petit peuple canadien-français!

Un embaucheur, plus heureux que tous les autres, avait donc réussi à ravir, tout d'un coup, ces milliers de bras à notre chère patrie; et il s'était empressé de diriger ces travailleurs vers la patrie américaine. Il travaillait pour de l'or.

Le public, nous en sommes sûr, aimera à savoir quel a été le sort de cette colonie d'un nouveau genre; quel goût ces familles canadiennes françaises ont trouvé au pain de l'exil. On aimera à savoir aussi quels moyens l'embaucheur a employés pour dépeupler ainsi notre district; (car ces huit cents familles partaient presque toutes du district des Trois-Rivières). Nous avons des documents venant de sources très-sûres, et nous prétendons les faire valoir auprès de nos compatriotes. Se plaindra qui voudra de notre sincérité.

L'embaucheur s'adressait à des familles pauvres, au lendemain de la crise; et il a réussi en multipliant les promesses outre mesure. Qu'on lise pour s'en convaincre.

CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT:

1o. Les enfants de quinze ans et au-dessous ne devaient rien payer pour leur voyage; les autres personnes devaient payer dix piastres chacune. Pour faire ce paiement, on leur donnait un délai d'une année.

2o. Les ouvriers ne devaient recevoir aucun argent pour les cinq premières semaines, mais on s'engageait à leur fournir gratuitement, pendant ces cinq semaines, la nourriture, le logement et le chauffage.

3o. Après ce temps les enfants de huit à douze ans devaient recevoir cinquante centins par jour, et les autres personnes une piastre.

4o. On leur promettait de n'emmener que des gens de bonnes mœurs et de bonne conduite.

5o. Ils devaient trouver là des écoles catholiques, des couvents, des prêtres canadiens, etc.

6o. Ils ne devaient pas payer les vivres et effets de ménage plus cher qu'au Canada.

7o. Il ne devait pas y avoir là de boissons enivrantes.

Ces conditions étaient attrayantes, et ont permis à l'embaucheur de faire un nombre considérable de victimes.

Nous disons des victimes, car voici comment les conditions d'engagement ont été remplies:

1o. Tous les enfants âgés de dix à quinze ans ont dû payer leurs frais de route, soit en entier, soit en partie. On a voulu faire payer aux ouvriers douze piastres au lieu de dix, dont ils étaient convenus, et le délai d'un an n'existait que dans l'imagination de l'embaucheur; on a retranché tous les frais de voyage sur le premier argent gagné après les cinq semaines de service gratuit.

2o. Les huit cents familles ont été logées dans un immense édifice, à six étages: il a fallu que tout le monde y trouvât place; mais, contrairement aux conditions, on a payé le loyer de